Session ordinaire 2015-2016

RB/CS P.V. AEDCI 54

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 28 juin 2016

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation se présentant après le référendum britannique

2. Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la demande du 14 juin 2016 de la sensibilité politique - déi Lénk - de mise à l'ordre du jour d'un point relatif à la reconnaissance par le Luxembourg de l'Etat de Palestine sur la base des frontières de 1967

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert (remplaçante de M. Jean-Marie Halsdorf), M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, M. David Wagner, observateurs

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, M. Maurice Molitor, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation se présentant après le référendum britannique

Les répercussions économiques du résultat du référendum britannique ont été immédiatement visibles. Le lendemain du référendum britannique, la monnaie britannique se trouvait au niveau le plus bas de ces 30 dernières années. Certaines grandes banques ont déjà annoncé que la Grande-Bretagne risque d'entrer en récession au cours du deuxième semestre 2016.

Les résultats du référendum divergent selon les zones géographiques et selon les couches sociales. L'Ecosse a voté avec 62 % des voix pour un maintien dans l'Union européenne, l'Irlande du Nord avec 56 % et la ville de Londres avec 60 % des voix. L'Ecosse a déjà exprimé sa volonté d'organiser un deuxième référendum sur son indépendance, avec le but de pouvoir rester membre de l'Union européenne. Après le Brexit, l'Irlande du Nord sera confrontée avec les désavantages dus au fait que la frontière avec la République d'Irlande sera une frontière extérieure de l'Union européenne. L'électeur type pour le Brexit est anglais, blanc, d'un certain âge, avec un niveau d'études faible. Les jeunes ont majoritairement voté pour le maintien de la Grande-Bretagne dans l'Union européenne. Il s'avère qu'après le référendum, la Grande-Bretagne est divisée et risque d'être confrontée à une crise multiple, se manifestant aussi dans le « leadership » des partis politiques.

L'article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE) prévoit que l'Etat membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. Un accord de retrait est ensuite négocié. Les traités cessent d'être applicables à l'Etat concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait, ou, à défaut, deux ans après la notification. Actuellement, aucune notification n'a été faite et les responsables britanniques restent vagues sur la date à laquelle ils envisagent d'introduire la notification. La démission du Premier ministre britannique a augmenté cette incertitude. Or, il n'y a pas d'alternative à la procédure prévue à l'article 50 TUE. Le Ministre estime que les chances de la Grande-Bretagne de pouvoir procéder à un « cherry picking » en ce qui concerne le marché intérieur et la liberté de circulation sont minimes. L'Allemagne, la France et l'Italie excluent, par ailleurs, le fait de procéder à des négociations informelles avant le déclenchement de la procédure selon l'article 50.

Fin mai 2016, une initiative de citoyens britanniques a annoncé de revendiquer un deuxième référendum dans le cas où le vote pour le Brexit ait été pris avec moins de 60 % des voix et avec un taux de participation en dessous de 75 %. Ce cas de figure s'étant présenté, le mouvement pour demander un deuxième référendum sur le Brexit s'est mis en place et a recueilli 3,5 millions de signatures en deux jours. L'Ecosse a déclaré que son parlement doit obligatoirement consentir à une éventuelle sortie de l'Union européenne, ce qui est juridiquement contesté.

Au Conseil européen, le Premier ministre britannique devra s'expliquer sur la situation financière et économique. Il n'y aura pas de pression sur la Grande-Bretagne de déclencher immédiatement la procédure de sortie, mais, il est clair que les autres Etats membres ne se laisseront pas engager dans un jeu de chantage. Tant que la procédure prévue par l'article 50 n'est pas déclenchée et les négociations prévues dans ce cadre n'ont pas abouti endéans de deux ans, la Grande-Bretagne reste membre de l'Union européenne avec tous les droits et devoirs.

<u>Discussion</u>

La commission discute sur les répercussions du Brexit sur la politique européenne. Il est constaté que l'euroscepticisme pourrait gagner en ampleur, de sorte qu'il est peu probable que les Etats membres se concertent sur des instruments impliquant un transfert de compétences au niveau communautaire pour approfondir l'Union économique et monétaire. L'Union européenne doit maintenant faire des efforts pour trouver des solutions à la crise migratoire et à d'autres questions qui intéressent particulièrement les citoyens, dont p. ex. les accords de libre-échange avec le Canada (CETA) et les Etats-Unis (TTIP). Il s'avère que dans ce contexte la Commission européenne publiera le 5 juillet 2016 ses recommandations concernant l'accord CETA.

Il ressort également de la discussion qu'au vu de la montée de l'euroscepticisme parmi les couches sociales défavorisées, il est d'une grande importance de renforcer le volet social et de faire comprendre aux citoyens les avantages de l'Union européenne.

Il s'avère que la Présidence britannique du Conseil de l'Union européenne, prévue pour le deuxième semestre 2017, sera probablement repris par l'Estonie qui, selon le calendrier prévu, aurait succédé à la Grande-Bretagne.

2. Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la demande du 14 juin 2016 de la sensibilité politique - déi Lénk - de mise à l'ordre du jour d'un point relatif à la reconnaissance par le Luxembourg de l'Etat de Palestine sur la base des frontières de 1967

Monsieur le Ministre informe qu'une conférence internationale se tiendra à New York pour préparer, d'ici la fin de l'année, une résolution sur la Palestine qui pourrait être adoptée au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Par ailleurs, la Turquie cherche actuellement à se réconcilier avec Israël et la Russie. Le Ministre propose donc d'attendre encore quelques semaines avant de mettre le point sous rubrique à l'ordre du jour.

Luxembourg, le 26 juillet 2016

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel